

LUNDI 07 MARS 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Frédéric Champagne, Pro-Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron, Johanne Gagnon, Marc Lavigne Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Absent : Harold Poisson, maire.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7039-0316**

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Johanne Gagnon d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 février 2016 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **7040-0316**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Simon Rochefort, appuyée par Roland Allard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de février 2016 tels que déposés au montant total de : 526 174.20\$. **7041-0316**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7042-0316**

ADOPTÉE.

Participation à la Journée Normand-Maurice.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que l'on avise le Groupe Solidarité Jeunesse que nous désirons participer à la Journée Normand-Maurice pour une période de trois ans c'est-à-dire pour le 15 octobre 2016, le 14 octobre 2017 et le 13 octobre 2018 à raison d'une augmentation annuelle selon le coût de la vie, soit environ 3% **7043-0316**

par année, et si une entente écrite est exigée, que la directrice générale soit autorisée à la signer. Le montant pour 2016 est fixé à 0,31¢/habitant.

ADOPTÉE.

Résolution pour la reddition des comptes pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a versé une compensation de 77,106.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7044-0316

ADOPTÉE.

Nomination de la personne responsable du camp de jour (2016).

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Simon Rochefort que la conseillère Johanne Gagnon soit nommée responsable de l'organisation du camp de jour pour l'été 2016.

7045-0316

ADOPTÉE

Offre d'emplois pour le personnel du camp de jour (2016).

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu que la conseillère Johanne Gagnon soit autorisée à embaucher le personnel pour travailler pour le camp de jour 2016, qu'elle vérifie en premier lieu si le personnel en poste l'an passé manifeste l'intérêt de retravailler pour le camp de jour de 2016, étant donné, que la majorité de ces employés ont déjà reçu une formation, et si la liste de personne s'avère incomplète, qu'une offre d'emplois soit publiée dans notre journal local l'Écho de Chez nous, ou par la poste pour le projet d'été du camp de jour 2016 afin de pouvoir embaucher le personnel nécessaire au bon fonctionnement.

7046-0316

ADOPTÉE

Proclamation du mois d'avril Mois de la jonquille.

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu à l'unanimité : de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

7047-0316

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

Résolution pour le ministère de l'Énergie et Ressources naturelles.

CONSIDÉRANT que nous avons rencontré des représentants de la CRECQ, Conseil régional de l'Environnement, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de la M.R.C. d'Arthabaska pour nous informer des terrains situés dans notre Municipalité reconnus comme étant des milieux humides;

CONSIDÉRANT que les milieux humides sont reconnus comme milieux naturels les plus productifs de la planète;

CONSIDÉRANT que la superficie de ce milieu humide localisée sur notre territoire est considérée d'une grande importance dans la M.R.C d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité ont pris conscience de l'intérêt de protéger le réseau de milieu naturel considéré comme une richesse naturelle à plusieurs points de vue;

CONSIDÉRANT qu'une demande du CRECQ (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec) a été faite aux propriétaires avoisinants : M. Aimé Houle, Messieurs Martin et Stéphane Dion cadastres : 4 477 393, 4 477 401 ainsi qu'à Messieurs Daniel et Mario Roy cadastres : 4 477 392, 4 793 793, 4 477 403, 4 477 402 pour connaître leur intérêt de faire partie du projet de protection de la zone du milieu humide;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité envisagerait la possibilité de contribuer financièrement en offrant un crédit de taxes aux terrains de M. Houle messieurs Dion et messieurs Roy s'ils font partie du projet de conservation du

- milieu humide de Saint-Rosaire avec approbation des Ministères concernés;
- CONSIDÉRANT** que le MAPAQ possédait une étendue de terrain sur cet emplacement de milieux humides à protéger qui, par la suite a été transférée au (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (cadastres 4 477 394, 4, 477 396, 4 477 399, 4 477 400) totalisant 127.17 hectares;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité pourrait demander au ministère de l'Énergie et Ressources naturelles de nous transmettre une offre formelle de cession à titre gratuit à la Municipalité des cadastres 4 477 394, 4 477 396, 4 477 399 et 4 477 400, dans l'optique d'en faire un territoire protégé comme milieu humide;
- CONSIDÉRANT** que si des frais d'ouverture de compte, d'arpentage, de notaire ou de publication seraient nécessaires pour l'acquisition des terrains dont les cadastres 4 477 394, 4 477 396, 4 477 399 et 4 477 400, la Municipalité serait d'accord à en défrayer les coûts;
- CONSIDÉRANT** que ces démarches seraient faites dans le but de conserver les habitats naturels, de créer des attraits touristiques, en prévision d'aménager dans un avenir prochain une piste cyclable sur l'emprise de la voie ferrée appartenant Ministère des Transports du Québec avec leur autorisation. Cette voie ferrée traverse l'ensemble des lots dans la zone humide;

Pour ces motifs, il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu à l'unanimité que la municipalité de créditer les taxes municipales sur les cadastres de M. Aimé Houle, Martin et Stéphane Dion et Daniel et Mario Roy pour leurs superficies de terrains faisant partie de la zone humide de protection s'ils acceptent d'en faire partie, en accord par le ou les Ministères responsables du dossier et, que l'on demande au ministère de l'Énergie et Ressources naturelles de nous céder gratuitement les cadastres sont : 4 477 392, 4 793 793, 4 477 403, 4 477 402 leur appartenant, dans le but d'en faire une utilisation publique protégée et, que si des frais s'appliquent pour l'ouverture du dossier, de services d'arpentage, d'acte notarié, ou autres auprès du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles que la Municipalité en défraye les coûts à même le budget de fonctionnement.

7048-0316

ADOPTÉE

Résolution d'appui à la Commission scolaire des Bois-Francs.

- CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Bois-Francs nous demande un appui pour le mémoire qu'ils ont préparé afin de le faire parvenir au Ministre de l'Éducation M. Sébastien Proulx concernant le projet de loi 86.;
- CONSIDÉRANT** que cette demande a également été envoyée au Conseil de la MRC. d'Arthabaska;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC. d'Arthabaska n'a pas rendu sa décision finale concernant cette demande;
- CONSIDÉRANT** qu'afin d'uniformiser le tout, la Municipalité de St-Rosaire a décidé d'attendre la version finale de la MRC avant d'émettre son opinion;

Pour ces motifs, il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire attende de recevoir la version finale édictée par la MRC. afin de s'assurer de formuler un appui en concordance pouvant être complété et retourné par la suite.

7049-0316

ADOPTÉE

Résolution pour Me Audrey Bélanger, avocate.

Proposé par Roland Allard, appuyé par Marc Lavigne qu'une résolution soit acheminée à Me Audrey Bélanger, avocate de la firme DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. pour confirmer par écrit le mandat qui lui avait été donné verbalement auparavant afin de représenter la Municipalité de Saint-Rosaire dans le Dossier Camions Hélie (2003) inc, Régie intermunicipale incentraide, Municipalité de Saint-Rosaire et Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford dont le (N/dossier : 76 340). Cette résolution permettra à Me Audrey Bélanger, avocate de l'insérer dans ses dossiers.

7050-0316

ADOPTÉE

Commandite pour la Société Agriculture des Bois-Francis.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron que la Municipalité de Saint-Rosaire commandite le bottin de l'Exposition Agricole de Victoriaville de 2016, pour ½ page au coût de 150.00\$ plus taxes.

7051-0316

ADOPTÉE

Appropriation du surplus de 2015.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon, et résolu à l'unanimité de s'approprier du surplus budgétaire de 2015, permettant de transférer les paiements de la clôture, des bancs et de la cabane de marqueurs de la patinoire étant donné qu'ils étaient budgétés pour 2015, mais finalisés et facturés en 2016.

7052-0316

ADOPTÉE

Participation à la Balade Gourmande (2016).

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement qu'un montant de 445.+taxes soit fait à l'ordre de la Balade Gourmande pour la participation municipale de 2016 qui aura lieu les 1-2, 8-9 octobre 2016.

7053-0316

ADOPTÉE.

Appui auprès de la CPTAQ. pour Mme Karine Bergeron.

ATTENDU que la demanderesse est propriétaire du lot 4 477 521 du cadastre du Québec;

ATTENDU que l'on retrouve sur le lot, deux chalets identifiés par les numéros 2 et 4 bénéficiant de droits acquis reconnus par la Commission;

ATTENDU que la demanderesse s'adresse à la Commission pour utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence, une superficie de 3000 mètres carrés, en bordure du du chemin du 4^{ème} rang;

ATTENDU que la superficie de 3000 mètres carrés serait prise à même les droits acquis de 5000 mètres carrés dont bénéficie le chalet identifié comme étant le numéro 2;

ATTENDU que la superficie excédentaire de 2000 mètres carrés serait utilisée comme chemin d'accès au chalet numéro 4, à partir du 4^{ème} rang;

ATTENDU que le chalet numéro 2 serait utilisé par la suite comme remise à des fins agricoles;

ATTENDU que la demande n'ajoute pas d'usage résidentiel supplémentaire;

ATTENDU que la demande ne viendra pas modifier l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage de

la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Roland Allard, appuyé par Marc Lavigne et résolu à l'unanimité de recommander à la (CPTAQ) Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit. **7054-0316**

ADOPTÉE

Chemins d'accès sur le cadastre 5 613 502.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que l'inspecteur municipal s'occupe de faire exécuter les travaux pour réaliser des chemins d'accès dont le plan a été présenté aux Membres du Conseil sur le cadastre 5 613 502 appartenant à la Municipalité. Que les frais soient défrayés par notre budget de fonctionnement. **7055-0316**

ADOPTÉE

Demande de commandite du Comité Théâtre AFEAS de St-Rosaire.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire commandite l'association du Théâtre AFEAS de St-Rosaire, qui en sont à leur 29^{ème} année d'existence, en leur prêtant gratuitement la salle du Centre Multifonctionnel, les 29, 30 avril, 1,6 et 7 mai 2016 et du service de photocopieur et des feuilles nécessaires à l'impression de leur pamphlet publicitaire. **7056-0316**

ADOPTÉE

Prix jeunesse de la MRC 2016.

CONSIDÉRANT que le Prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska vise à reconnaître et à appuyer les réalisations et les contributions exceptionnelles des jeunes arthabaskiens âgés de 18 ans ou moins;

CONSIDÉRANT que par ce Prix jeunesse la MRC d'Arthabaska désire souligner et encourager les jeunes qui s'emploient à développer leurs communautés;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de reconnaissance leur sera remis lors du Conseil de la MRC en juin 2016;

Pour ces motifs, il est proposé par Roland Allard, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que l'on propose la candidature de mademoiselle Amélie Bergeron, dans le cadre du Prix jeunesse 2016 de la MRC d'Arthabaska. **7057--0316**

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort à 20h47. **7058-0316**

ADOPTÉE

Frédéric Champagne, Pro-Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière.